

REPONSE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU CENTRE EST DU JURA,
FOURNISSEUR EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CENSEAU, QUANT A SA CAPACITE A
ALIMENTER L'ENSEMBLE DES PROJETS DU PLU DE LA COMMUNE :

Madame,

Suite à votre demande nous vous confirmons que le Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Est du Jura est en mesure de fournir un complément d'eau à la commune de Censeau pour un accroissement de la population que vous avez estimé à 32 habitants.

Toute fois nous rappelons à la commune de Censeau qu'afin de préserver la qualité de l'eau que nous fournissons sur une partie du village, il devient impératif d'apporter des modifications sur l'alimentation du réservoir communal.

Cordialement

**Monsieur Gilbert TISSOT
Président du SIE du Centre Est du Jura**

**9 route de Saint Gemrain
39300 Equevillon**

**03 84 52 15 90
06 84 86 36 83**

De : Sophie Christ [<mailto:schrist@verdi-ingenierie.fr>]

Envoyé : lundi 27 novembre 2017 11:40

À : syndic.eaux@orange.fr

Objet : Demande de courrier garantissant sa capacité à alimenter les projets de développements inscrits au PLU

Bonjour,

Comme évoqué lors de notre appel téléphonique, il nous faudrait un courrier de la part du Syndicat en eau potable qui fournit la commune de Censeau afin d'affirmer sa capacité à alimenter les projets communaux de la commune. Ce courrier sera annexé au PLU. Vous trouverez ci-dessous les éléments concernant la croissance attendue à savoir 32 habitants supplémentaires d'ici 2030 pour une consommation foncière de l'ordre de 3,8 ha pour l'habitat (soit 34 logements à construire jusqu'en 2030).

Il me faudrait ce courrier au plus tard lundi 4 décembre matin, le projet devant être approuvé en conseil municipal.

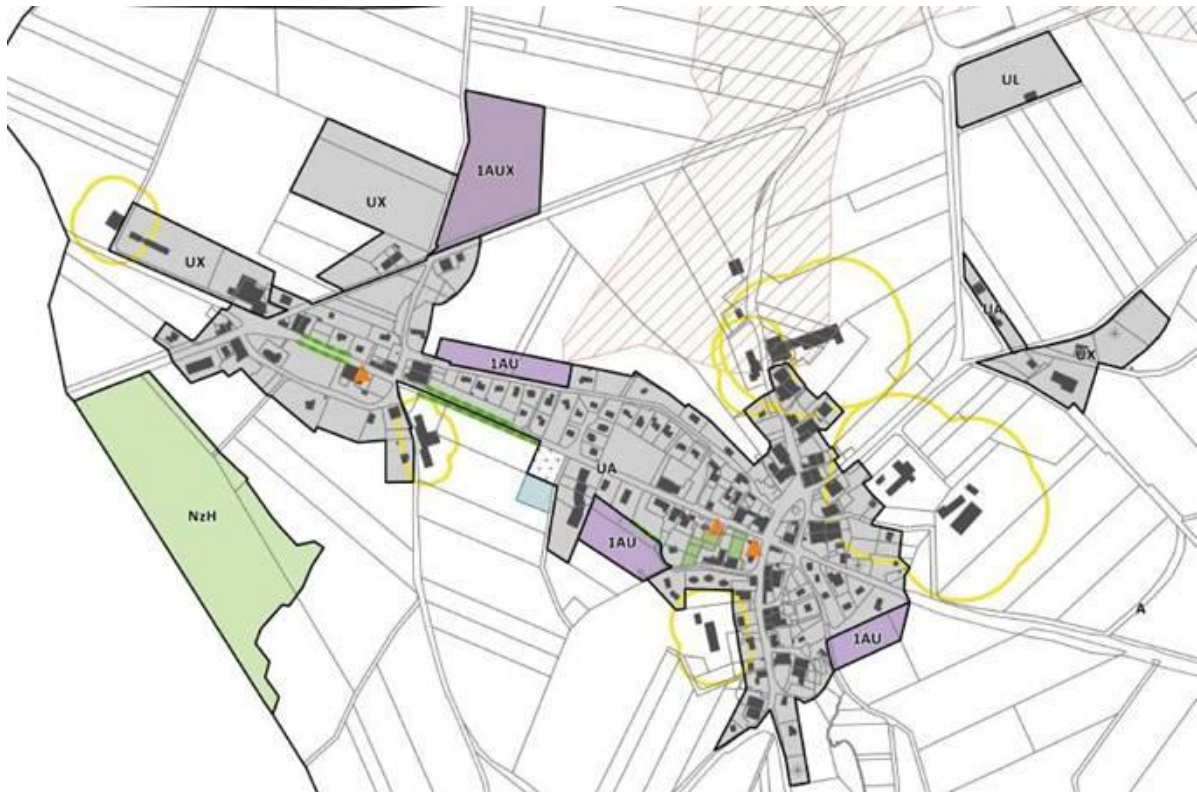
Le PADD établit le projet de la commune à partir d'un objectif démographique de 334 habitants d'ici 2030. Cette croissance nécessite de mobiliser un potentiel de logements estimés à hauteur de 34 logements, soit un rythme moyen de 2 logements par an (rythme annuel moyen de 1,58

constructions). Elle nécessite également de déterminer une enveloppe foncière permettant de les accueillir, soit 3,8 ha maximum en prenant en compte un taux de rétention foncière à 20% ainsi qu'une rétention pour la VRD à hauteur de 20%. Les disponibilités foncières identifiées, c'est-à-dire les dents creuses, représentent une surface de 1,6 ha. Les extensions s'élèvent à 2,24 ha.

- **32 habitants supplémentaires d'ici 2030 et 34 logements à construire durant cette période**
- **2,24 ha de zones à urbaniser à vocation habitat**
- **1,6 ha de dents creuses**

Il est également prévu **2,5 ha** d'extension pour de l'activité économique.

Extrait du plan de zonage. Les zones violettes représentent les zones d'extensions futures :



Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire et si vous avez besoin de compléments pour l'élaboration du courrier,

Cordialement,



Sophie Christ
Chargée d'études - Urbaniste

03.84.79.62.56
06.85.50.06.68

Verdi Ingénierie Bourgogne Franche-Comté
13, avenue Aristide Briand
39100 Dole

www.verdi-ingenierie.fr